

---

## FRELON à pattes jaunes *Vespa Velutina*



### 1- Historique et état des lieux

Le frelon de l'espèce *Vespa velutina* vit dans le Sud-est de l'Asie, il semble être originaire de la Chine. Le 1<sup>er</sup> signalement de *Vespa velutina* en France date de 2005 en Lot et Garonne. Cette espèce introduite connaît depuis une expansion rapide ; sa présence est détectée dans une soixantaine de départements dont les Côtes-d'Armor (depuis 2010).

Situation en Côtes-d'Armor

2010 : 1 nid  
2011 : 6 nids  
2012 : 21 nids  
2013 : 52 nids  
2014 : 420 nids

### 2- Biologie

- Aspect : Le frelon à pattes jaunes se distingue du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur : il est plus petit, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée.  
Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre 80 cm de diamètre. Il est régulièrement accroché à des hauteurs importantes. On peut cependant le trouver sur tous types de support et tous lieux. La population des nids est beaucoup plus importante que pour des frelons européens.
- Cycle : A la fin de l'automne, la reine, les mâles et les ouvrières meurent. Seules les femelles reproductrices de la nouvelle génération hivernent après accouplement. L'année d'après, aux beaux jours la nouvelle reine va fonder une nouvelle colonie.
- Consommation alimentaire: Le frelon à pattes jaunes capture une grande diversité de proies pour nourrir ses larves, en très grande majorité des insectes. Les adultes consomment eux des liquides sucrés (miel, nectar, fruit, etc...).

### **3- Impact sur les abeilles**

L'impact du frelon à pattes jaunes, qui est un prédateur potentiel des abeilles sur les ruchers est avéré mais variable et difficile à établir. Les situations peuvent être très différentes d'un rucher à l'autre, selon qu'il est affaibli ou non. Le premier pourra être totalement détruit.

La présence du frelon aux abords d'un rucher conduit également à des pertes par capture et par une réduction de l'activité de la colonie d'abeilles.

### **4- Risque pour l'homme**

Tous les observateurs s'accordent sur le fait que le frelon à pattes jaunes n'est pas agressif envers l'homme.

Les risques sont : lorsque l'on dérange une colonie en secouant le nid ou son support ou que l'on s'en approche trop près, volontairement ou par accident. Les colonies du frelon à pattes jaunes étant importantes, les attaques vont être multiples et dangereuses.

### **5- La lutte**

Le frelon à pattes jaunes a une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. Les méthodes de lutte actuelle sont en cours de développement et de validation.

- La destruction des nids : L'objectif est de détruire les colonies de frelons à pattes jaunes et par conséquent, leur pression et leur propagation sur le territoire. Il est fortement conseillé de travailler avec des entreprises intervenantes et spécialisées dans la désinsectisation et rattachées à la convention collective 3D.
- Le piégeage : Au 20/01/2015 le piège sélectif est en cours d'élaboration. Dans l'attente, il est important que le piégeage soit bien maîtrisé par l'apiculteur afin de ne pas avoir d'impact négatif sur les autres espèces d'insectes ; sont à privilégier les pièges dômes ainsi que les pièges nasses.

### **6- Action pour les collectivités**

Dans le cadre de la santé publique et de la biodiversité, un certain nombre de collectivités locales mettent en place ou prévoient de mettre en place des actions pour limiter la prolifération de l'espèce sur le département. Pour une bonne efficacité, il semble indispensable que les actions menées soient concertées et collectives.

---